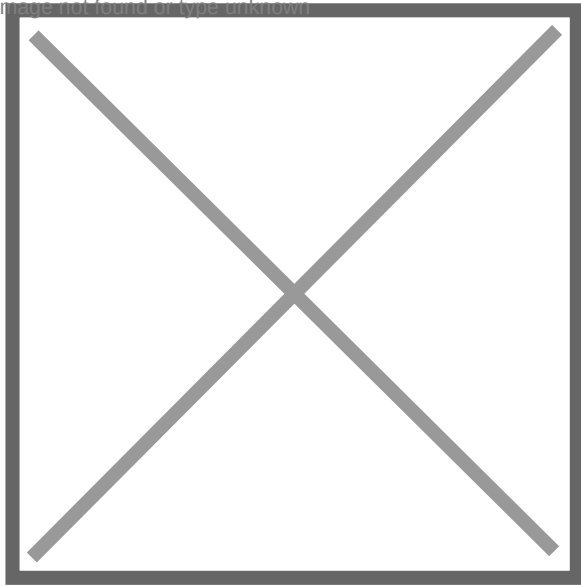


Image not found or type unknown



Reduction de preavis de depart d'une location

Par **flo de toulouse_old**, le **30/11/2007 à 13:31**

bonjour, j'ai ete licencier au mois de juillet .rnJ'ai trouve un travail a 100 kms de chez moi donc j'ai voulu demenager.rnj'ai envoy   a mon agence de location mon pr  avis avec ar et une demande de reduction pour cause de mutation professionnelle.rnau depart elle m'a demand   ma lettre de licenciement .rnje n'ai pas pu lui fournir car je ne l'ai plus.rnje lui ai fourni mon pr  cedent cdi, mon attestation assedic et mon attestation de versement d allocation elle a accept   par telephone de me reduire le pr  avis.rnmaintenant elle revient sur cette decision en invoquant que la loi stipule que seul la lettre de licenciement fait foi mais je ne trouve rien sur ce point .rna t elle raison et comment puis je m'en sortir ?

Par **freesonnerie**, le **30/11/2007    16:06**

Bonjour.rnrnVous devez joindre votre inscription    l'ANPE. Un ch  meur b  n  ficie du pr  avis r  duit.rnrnCordialement